



# AWANS BIODIVERSITE 52

## *La logodiversité..*

Dessins, icônes,... Il n'est pas facile de s'y retrouver dans la complexité et la diversité des logos, labels et étiquettes..

Mais que signifient ces marquages affichés sur les produits de consommations ?

Ils nous renseignent en général sur un aspect scientifique, sur son emballage (recyclable, biodégradable,...), sur d'éventuels risques encourus, sur son usage et son élimination, voire, sur ses performances (énergie sur électroménager...).



**Papier recyclé** indique le pourcentage de fibres de récupérations recyclables qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage.



**Point vert** signifie que le producteur contribue financièrement à un dispositif aidant les communes à développer les collectes sélectives des déchets afin de les valoriser .



**Ecolabel** certifie que le produit répond à des critères environnementaux fixés au niveau européen. Il est basé sur l'entièreté du cycle de vie du produit.



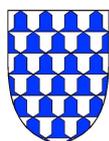
**Recyclable** indique que le produit ou l'emballage est recyclable (Rien ne garantit que le produit soit recyclé).



**Plastique recyclable** est généralement accompagné d'un chiffre (de 1 à 7) qui correspond à un type de plastique.



Le logo F est le sigle de certification **Fruitnet**. Il est apposé sur les fruits à pépins, pommes et poires, produits selon les techniques de production intégrée et en conformité avec le cahier des charges Fruitnet.

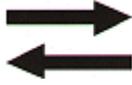




**Agriculture biologique** indique que 95% des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique (c'est-à-dire absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM...).



**Verre recyclable** indique que l'emballage est composé de verre recyclable (mais ne garantit pas que le produit soit recyclé).



**Emballage réutilisable** indique que l'emballage peut être réutilisé, avec ou sans traitement (nettoyage). Les Bouteilles de verre et palettes de bois en sont des exemples.



**Tidy man** rappelle seulement aux consommateurs que les emballages doivent être jetés dans la poubelle.



**Energy star** renseigne des appareils (ordinateurs, copieurs, imprimantes...) dont la consommation électrique est plus faible.



**FSC** : apposé sur du bois ou des produits à base de bois, ce label garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC.



**Dangereux pour l'environnement** : le produit peut porter atteinte à la faune et à la flore.



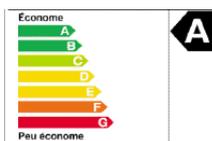
**Dolphin safe** est attribué aux pêcheurs utilisant des techniques respectueuses des espèces de dauphins.



**Préservation de la couche d'ozone** est essentiellement présent sur les aérosols et indique que le produit ne contient pas de CFC (gaz qui contribuent à la destruction de la couche d'ozone).



**Ne pas jeter à la poubelle** : un des composants du produit peut être dangereux pour l'environnement (piles usagées, ampoules économiques).



**La classe énergétique** Ces étiquettes sont disponibles sur les appareils électroménagers renseignent sur leur consommation énergétique (classement de « A », économe à « G », énergivore).

